

CAVE CANEM
LA LOI, C'EST AUSSI FAIT POUR LES CHIENS P.12

LE MAGAZINE DE LA VILLE D'ÉPÔNE
N°216 NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2014



TOUT SUR LE PLU

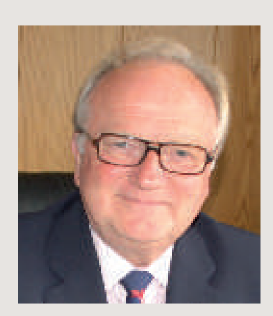
DOSSIER SPÉCIAL AMÉNAGER LE TERRITOIRE POUR LES HABITANTS

VIE ÉCO PLACE AUX NOUVEAUX TALENT P.18

JEUNESSE DES LIEUX POUR NOS ADOS P.10

DESSINER L'AVENIR P.4

Construisons ensemble



GUY MULLER,
MAIRE D'ÉPÔNE

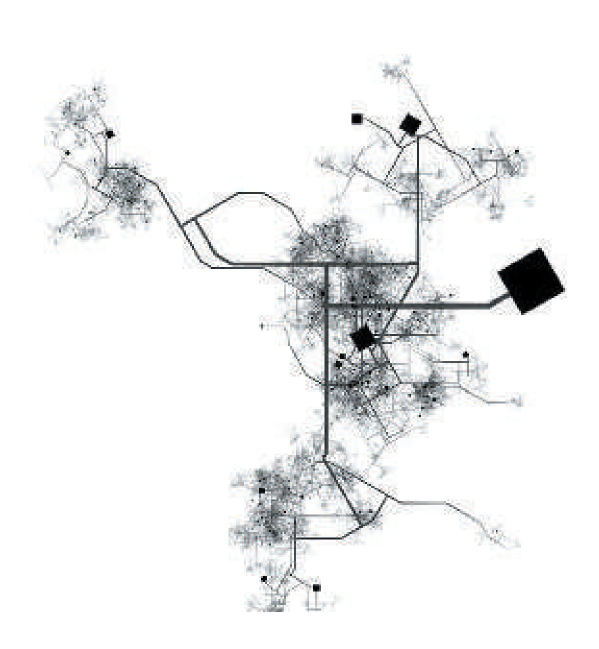
Dans cette dernière ligne droite avant 2015, nous ne ménageons pas nos efforts. En effet, nous continuons à travailler d'arrache-pied pour que les chantiers avancent et que les projets prennent forme.

Un constat tout d'abord : après presque 3 mois de fonctionnement dans nos écoles élémentaires suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les TAP font l'unanimité, en raison de la qualité des intervenants et de l'intérêt des contenus. La Municipalité toute entière s'en félicite d'autant que, à un moment où l'Etat réduit de façon significative ses dotations aux collectivités territoriales, la Ville a fait un gros effort financier pour que les enfants aient accès au meilleur.

Le meilleur, justement, c'est ce que nous voulons dans tous les domaines, pour notre ville et l'ensemble de ses habitants. En privilégiant l'écoute et la concertation, en accompagnant au mieux les projets qui participent au bien commun, je suis certain que nous réussirons à atteindre cet objectif. Ainsi, nous avons rencontré les commerçants et artisans du centre-bourg mi-octobre dans le but d'explorer avec eux toutes les possibilités leur permettant de contribuer pleinement au dynamisme de notre vie locale. Cette prise de contact, la première depuis de nombreuses années, fut particulièrement constructive. Nous avons bien l'intention de continuer sur cette lancée car dans une dynamique qui se veut force de progrès, chacun a un rôle à jouer.

D'autres rendez-vous sont également programmés. Le premier d'entre eux est d'importance puisqu'il s'agit de la réunion publique sur le PLU, au cours de laquelle nous répondrons à toutes vos questions. Mais il y a aussi ce temps fort de la Solidarité auquel vous êtes nombreux à participer, je veux parler du Téléthon bien sûr. Je salue particulièrement les bénévoles qui oeuvrent à son succès sur la commune en donnant beaucoup de leur temps. Quant au marché de Noël dont nous sommes en train de finaliser l'organisation, il sera installé pendant deux jours dans le centre-bourg. Je suis certain qu'il fera le bonheur des petits et des grands.

Avec un peu d'avance je vous souhaite, au nom de tous les membres du Conseil Municipal, d'excellentes fêtes de fin d'année.



4 ma ville

DOSSIER, P.4
INFOS, P.10
LE ZAPPING, P.14

16 ma vie

LA VIE ÉCO, P.16
SPÉCIAL COUP DE POUCE
ASSOCIATIONS, P.20
LA CAMY, P.22





LA VOIX DES ÉPÔNOIS

REMARQUES, SUGGESTIONS, COUPS DE GUEULE : PRENEZ LA PAROLE



Dépôt légal : 1975
Directeur de la publication : Guy Muller
Co-directeur de la publication : Geneviève Bergamini
Rédactrice en chef : Brigitte Debord
Rédaction : Charles-Henri Labedan et Brigitte Debord
Photos : Charles-Henri Labedan, Philippe Dureuil, 123RF
Conception : Bertrand Grousset
Mise en page : Bertrand Grousset
Impression : Imprimerie Wauquier
Tirage : 3 300 exemplaires



SUPPLÉMENT À DÉTACHER *l'agenda*

MÉMO, P.24
LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION, P.26



À propos de nuisances sonores

« Serait-il possible de rappeler que faire du bruit le dimanche après-midi (tondre, écouter la radio en faisant des travaux extérieurs, scier des pavés de revêtement de sol, décaper ses volets,...) peut créer des nuisances à ceux qui, légitimement, attendent l'espace-temps dominical pour profiter pleinement d'un peu de calme. Ces désagréments étant systématiques, c'est fort dommageable pour la tranquillité de tous. »

Je comprends d'autant plus votre irritation que, comme vous et de nombreux Epônois, je suis très attachée à la qualité de l'environnement qui prévaut dans notre commune. Et disons-le clairement : cette qualité-là passe évidemment par le respect de règles qui s'adressent à chacun afin de permettre le « bien vivre ensemble ». Eviter par exemple de pratiquer, à des heures indues, des activités bruyantes qui gênent les voisins, en fait partie !

Il est certes normal d'utiliser sa panoplie d'outils de bricolage (perceuse, visseuse, scie électrique…) pour procéder à quelques aménagements dans la maison, de même qu'il est nécessaire de passer la tondeuse dans le jardin pour qu'il garde fière allure à partir des beaux jours, mais attention : pas n'importe quand ! **Geneviève Bergamini,** maire adjoint aux Publications

RAPPEL Conformément à l'arrêté préfectoral (Yvelines) n°08-038/DDD du 25 mars 2008 relatif aux bruits de voisinage, « les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage(...) ne peuvent être effectués que :
-les jours ouvrables
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
-les samedis
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
– les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00 ».

ADRESSEZ VOS COURRIERS OU E-MAILS AU SERVICE COMMUNICATION brigitte.debord@epone.fr.





Un PLU
POUR DESSINER L'AVENIR





« Loin de se réduire à un aspect réglementaire, **le rôle de l'urbaniste est d'anticiper les dynamiques d'urbanisation en apportant aux élus locaux tous les éléments leur permettant d'arbitrer sur les localisations les plus cohérentes** (activité, emploi, logement, réseaux de transport) pour la gestion optimale des mobilités, de mener une action foncière adéquate, et de conduire des projets de renouvellement urbain. »
(Rapport de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat réalisé en 2012)



RAPPEL DU CADRE LÉGISLATIF

La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, couramment appelée loi SRU, est un texte qui a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme, du logement et du transport.

Ses enjeux : la mise en œuvre d'une mixité urbaine et sociale, la lutte contre la périurbanisation et le « gaspillage » de l'espace en favorisant le renouvellement urbain.

Son objectif : l'inscription de la ville dans une logique de développement durable.

Son contenu : Un PLU (Plan Local d'Urbanisme) intégrant le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui en est la clé de voûte. Le PLU remplace dorénavant le POS (Plan d'Occupation des Sols).

PLU : un outil règlementaire d'aménagement du territoire



Inscrit dans la loi SRU, le plan local d'urbanisme (PLU), plus complet et plus opérationnel que le POS, est un document qui, à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe, en conséquence, les règles générales d'utilisation du sol sur son territoire. C'est la traduction réglementaire du projet de ville d'une municipalité.

En l'absence d'un tel document, les règles d'occupation du sol seraient régies par le Règlement National d'Urbanisme, ce qui signifie que les seules possibilités de construction resteraient dans la limite des zones déjà urbanisées et que la commune ne serait plus maitre de son développement. Qu'il s'agisse par exemple de l'évolution de sa population, du renforcement de son tissu économique, de la préservation et de la mise en valeur de ses espaces naturels, la commune perdrait alors définitivement la main.

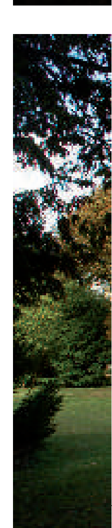
Par ailleurs la loi ALUR du 26 mars 2014 qui a fait l'objet de nombreux débats dans les médias, a modifié de façon significative certains articles de la loi SRU :

1 **Elle renforce les dispositions pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.** L'objectif ? Réguler les dysfonctionnements du marché, protéger propriétaires et locataires et accroitre l'offre d'habitat par de nouvelles constructions. Dans ce domaine, les villes sont évidemment en première ligne car le taux obligatoire de 20% de logements locatifs sociaux sur leur territoire, qui avait cours jusqu'alors, est porté à 25%, horizon 2020. En deçà, elles doivent payer des pénalités.

Pour rappel, précisons qu'à ce jour, nous n'avons à Epône que 17,8 % de logements de ce type et que d'ores et déjà, au regard des 20%, nous faisons l'objet de sanctions financières.

2 **La loi Alur oblige enfin les communes régies par un Plan d'Occupation des Sols,** ce qui est notre cas, à entamer l'élaboration d'un PLU avant le 1er janvier 2016, et en tout état de cause à avoir un PLU « opposable » au plus tard le 26 mars 2017. Là encore petit rappel : les POS deviennent obsolètes le 31 décembre 2014 mais Epône a anticipé cette échéance puisque son PLU, dont l'élaboration a commencé en mai 2010, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal très prochainement.











Le PLU d'Épône

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme son élaboration s'est effectuée en plusieurs étapes.

1ère ÉTAPE
ETABLISSEMENT DU DIAGNOSTIC

Espaces agricoles importants, paysages de coteaux, sites boisés classés, trames vertes et bleues de la vallée de Seine qui sont de véritables réservoirs de biodiversité, berges de la Mauldre…, bref tous les espaces naturels qui ceinturent et composent la commune et lui confèrent un caractère rural, sont une véritable respiration qui donne à Epône une qualité de vie à laquelle chacun est attaché. Pas question d'y toucher si ce n'est pour les valoriser davantage. Cela étant, il y a des défis à relever, des retards à rattraper.

Epône s'inscrit dans un territoire élargi, Seine Aval*, identifié comme un axe de développement stratégique et prioritaire en Ile- de- France. L'Etat, la Région, le Conseil Général et 5 intercommunalités, dont la Camy qui est la plus importante d'entre elles, ont ainsi décidé de s'engager collectivement, étape par étape, sur la mise en valeur de ce territoire de 398 km2 situé à l'ouest de Paris. Dans ce cadre-là, Epône aura des atouts à jouer, car elle représente avec la Couronne des Prés notamment, le 5ème pôle d'emplois. Véritable opportunité, la mutualisation des moyens doit permettre à la commune de conforter son rôle économique et d'affirmer une image dynamique : par la requalification du pôle gare et la valorisation des zones d'activités elle offrira une vitrine attractive qui profitera à la ville tout entière.

Deuxième constatation : diversification des formes d'habitat et démographie sont à la traine dans notre ville, par rapport aux moyennes de Seine Aval et du département, sur les 10 dernières années.

Petit retour arrière. L'évolution de la population sur Epône a connu plusieurs périodes. Globalement, jusqu'en 1990, la démographie est en hausse :

– **de 1968 à 1975,** avec la construction de logements pour accueillir les ouvriers de l'usine Renault /Flins,

– **de 1975 à 1990,** grâce à la construction de lotissements pavillonnaires comme les Dolmens à Elisabethville, la Résidence du Château dans le bourg, et le Moulin à Vent à Velannes.

– **À partir de 1990,** on assiste à une chute démographique en raison d'une trop faible dynamique de constructions et au vieillissement de la population. Il faudra attendre 2006 pour connaitre une légère inversion de la courbe qui se justifie par des constructions individuelles et de petites opérations dont le dernier programme est Epône Village.

In fine, cela signifie que pour revenir à l'équilibre et atteindre le seuil raisonnable de 6700 habitants, la commune va devoir faire un effort d'urbanisation en prenant en compte tout à la fois, une économie d'espace, les besoins en petites et moyennes surfaces notamment pour les jeunes qui décohabitent et le manque conséquent de locatif social, aujourd'hui pénalisant.



Réunion publique PLU

LE 20 NOVEMBRE À 20 H 30
SALLE JEAN MONNET



2ème ÉTAPE
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PADD est un outil de planification à l'échelle de la commune. Il définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement de celle-ci et répond aux besoins et enjeux qu'elle a fixé pour son territoire. Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable aborde les thèmes tels que : équilibre social de l'habitat, environnement, développement économique, aménagement de l'espace, transports, équipements et services. Le PLU qui a une valeur juridique, doit être cohérent avec lui.

Le PADD de notre PLU a fait l'objet d'un débat lors d'un conseil municipal de 2012. Par ses orientations il répond au diagnostic préalablement élaboré. Ses propositions :

– **une urbanisation maîtrisée mais indispensable,** avec la construction de nouveaux logements aux typologies adaptées à la croissance démographique souhaitée, économes en foncier et conformes aux nouvelles normes d'économie d'énergie,

– **un cadre de vie préservé** avec, comme aujourd'hui, de nombreux espaces naturels et des quartiers aux caractères bien affirmés, bref tout ce qui fait d'Epône une ville à la campagne, spécificité appréciée de tous. Reste cependant qu'il sera nécessaire de résorber les ruptures qui nuisent à la cohérence communale en procédant par exemple à des aménagements paysagers pour des transitions entre les différentes entités, en requalifiant la RD 113 et de la RD 130 en boulevards urbains afin d'améliorer l'image d'Epône en entrée et en traversée de ville, en créant des liaisons douces…

– **la consolidation des pôles d'activités** qui passe par l'évolution du pôle gare, la restructuration de la ZA de la Couronne des Prés, l'affirmation de l'activité agricole et de son rôle économique au sein de la commune, le développement de la plaine alluviale d'une façon modérée,

– **le renforcement enfin,** de la qualité et de l'identité des différents pôles de vie.

3ème ET 4ème ÉTAPE
L'ARRÊT DU PROJET ET SON APPROBATION

Conformément au déroulement de la procédure, la 3ème phase de l'élaboration du PLU a été l'arrêt du Projet par délibération, le 11 juillet 2013. Il a été suivi d'une enquête publique qui a duré du 7 novembre au 7 décembre 2013 et de l'avis des personnes publiques associées (Etat, Région, Département, CAMY et autres collectivités territoriales, associations…). Après avoir intégré les modifications relatives aux avis du commissaire enquêteur et des Personnes Publiques Associées, la commune est prête à approuver son PLU afin qu'il entre en vigueur en lieu et place du POS.











Une modification pour quoi faire ?

Le PLU est un document d'urbanisme qui n'est pas figé dans le temps. Le législateur a prévu diverses solutions pour le faire évoluer afin de prendre en compte les nouveaux éléments de fait (évolutions urbaines, sociales, économiques…) ou de droit (nouvelle norme supra-locale). En ce qui concerne Epône, l'arrivée d'Eole oblige la commune à repenser, plus que cela n'avait été fait jusqu'alors, la requalification du quartier de la gare, en vue, comme le souligne SDRIF*, d'être un véritable pôle de centralité dans le Mantois.

Alors, révision ou modification ? Quelle est des deux possibilités offertes, celle qui convient à la situation de notre ville et aux aménagements qu'elle propose. Indiscutablement on retiendra la 2ème solution.

En effet la procédure de modification d'un PLU est une procédure courte (5 à 6 mois) utilisée à condition que les changements envisagés :

– **ne porte pas atteinte à l'économie du PADD**,
– **ne réduise pas un espace** boisé classé, une zone agricole, naturelle, forestière, ou une protection édictée en raison de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels,
– **ne comporte pas de graves risques de nuisances.**

C'est notre cas.

Concrètement, cette procédure va permettre qu'une partie des logements initialement prévus en extension du bourg soient basculés sur le secteur de la gare, dans le but, à terme, de faire du quartier tout entier, un pôle de vie particulièrement attractif : équipements, services et commerces, aménagements paysagers, zones d'activités, requalification de voirie (A13, RD 28), habitat…

Il est trop tôt à ce stade pour définir précisément les programmations urbaines que va entraîner cette modification car elles dépendent, pour grande partie, des scenarii d'aménagements proposés par l'EPAMSA*. Cela étant, toutes les orientations convergent pour donner à cette partie du territoire communal, à la fois entrée de ville et vitrine, un rayonnement exemplaire qui profitera à l'ensemble des habitants.

Lexique

Seine-Aval
Axe naturel le long de la Seine situé entre Paris, Saint-Quentin en Yvelines, Cergy Pontoise et la Normandie. La superficie de ce territoire est de 398 km2. Il compte 370 000 habitants, 51 communes et 5 communautés d'agglomérations (dont la CAMY).

OIN Opération d'Intérêt National
La liste des Opérations d'Intérêt Général, comme cela est le cas pour Seine-Aval, est fixée par un décret en Conseil d'Etat (repris par l'article R.121-4-1 du code de l'Urbanisme).

EPAMSA
Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval créé par décret en 1996. Il est chargé de toute opération de restructuration urbaine de nature à favoriser le développement social urbain ainsi que toute opération d'aménagement liée au développement économique. Depuis 2006, il coordonne l'opération d'intérêt général Seine-Aval. Chez nous il s'occupe notamment de l'aménagement du pôle gare Epone/Mézières-sur-Seine.

SDRIF
Schéma directeur de la région Île-de-France





EN BREF

SAISON DE CHASSE : LES DATES

Les marcheurs l'ont sûrement remarqué : depuis fin septembre, les chasseurs battent à nouveau les bois et forêts le dimanche et les jours fériés, ainsi que certains samedis



à l'occasion de battues spécifiques (chevreuil, sanglier et renard). La date de la dernière journée de chasse est fixée au samedi 28 février. D'ici là, la plus grande prudence est requise. Plus d'infos sur oncfs.gouv.fr



Côté jeunesse, L'EP-ONE ET LE PIJ SE DISPUTENT LA VEDETTE !

PERCHÉS DANS LE MÊME BÂTIMENT EN HAUT DE LA RUE DU PAVÉ, LE PIJ ET L'ESPACE ADOS SONT DEUX STRUCTURES QUI S'ADRESSENT AUX JEUNES D'EPÔNE.

L'ESPACE ADOS, récemment renommé Ep-One par ses occupants, s'adresse aux 11-17 ans. L'adhésion, fixée à 12,72€ pour l'année scolaire 2014-15, permet l'accès à des temps de loisirs : baby-foot, billard, foot, (etc), au sein de la structure, sorties culturelles dans les environs, séjours au ski, à la mer, en forêt pour des sommes modestes ! Lieu d'échanges, de socialisation, d'éducation citoyenne, l'Ep-One en a sous la pédale.

LE PIJ, pour Point Information Jeunesse, accueille anonymement et gratuitement les 16-25 ans, les conseille et les oriente dans des domaines aussi divers que leur choix étudiants et/ou professionnels, leur logement, leurs loisirs… La structure relaie aussi les bons plans, par exemple en terme de petits boulots. Sur place, les jeunes peuvent utiliser librement – sous contrôle de la directrice - plusieurs ordinateurs avec imprimantes dans le cadre de leurs recherches. A noter, le PIJ met en place un planning thématique mensuel. Toutes les infos sur epone.fr

Ces deux structures sont ouvertes en période scolaire le mardi, jeudi et vendredi de 14 à 18 heures, le mercredi de 9 à 12 heures et le samedi de 10 à 12 heures ; sur rendez-vous durant les vacances scolaires

AU PIJ, PETITES ANNONCES DE BABY-SITTING ET D'AIDE AUX DEVOIRS

Vous êtes étudiant et souhaitez faire un peu de baby-sitting après les cours et les week-ends ? Vous êtes parent et recherchez un jeune pour accompagner votre enfant dans la réalisation de ses devoirs? Dans ces deux cas, le PIJ vous facilite la vie en vous proposant la collecte et l'affichage des annonces étudiantes ou paren-



ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE !

Vous avez déjà mis en route vos appareils de chauffage mais avez-vous pensé à faire vérifier leur bon état de marche ? La présence du monoxyde de carbone (ou Co_2), gaz très dangereux et inodore, est causée par un dysfonctionnement de systèmes d'évacuation des produits de combustion. Sous sa forme la plus connue, il se niche dans les recoins des appareils de chauffage peu entretenus.

Première cause de mortalité par intoxication, ce gaz se fixe dans le sang et provoque maux de tête, nausées, puis vertiges, perte de connaissance, voire coma ou décès.

Alors attention !

- Faites vérifier et entretenir régulièrement vos appareils de chauffage : chaudière, chauffe-eau, inserts de cheminées et de poêles, cuisinières (méfiez-vous également des groupes électrogènes dans les lieux clos)
- Exigez un certificat de conformité auprès de votre installeur.
- Respectez le mode d'emploi des appareils, et limitez leur utilisation à leur strict cadre d'emploi (exemple : les chauffages d'appoint ne sont pas faits pour fonctionner en continu).
- Aérez au minimum dix minutes par jour votre logement, même s'il fait très froid.

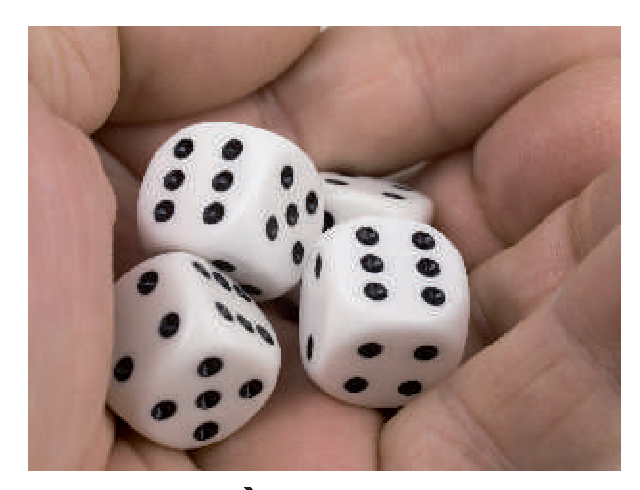
Le PIJ vous propose la collecte et l'affichage des annonces étudiantes ou parentales.

tales ainsi qu'un espace d'information sur la législation et les tarifs en vigueur. Les fiches d'offre ou de demande de service sont téléchargeables sur le www.epone.fr

NB : le PIJ met en relation les jeunes et les parents. Il leur appartient de se mettre d'accord sur les termes du contrat et de les respecter.

Pour plus d'informations :
PIJ - rue du Pavé
01 34 74 31 66 - jeunesse@epone.fr





LA LUDOTHÈQUE REPREND DU SERVICE !

Vous adorez vous écharper lors de fantastiques parties de jeux de société ? La Ludothèque est faite pour vous ! Venez jouer en famille ou entre amis, vous êtes attendus de pied ferme ! Rendez-vous au PIJ/Espace Ados de 14 à 18 heures les samedis suivants : 15 novembre, 13 décembre, 17 janvier, 7 février, 14 mars.

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2014. Si les intéressés ne peuvent pas se présenter eux-mêmes, ils ont la possibilité d'adresser leur demande par correspondance, à l'aide du formulaire prévu à cet effet et disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2014 et retenues par la commission administrative, permettront de voter à compter du 1er mars 2015.

Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2015, doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2014 (s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office).

ATTENTION !

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard au 31 décembre 2014. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Par ailleurs, les électeurs qui ont changé de commune doivent solliciter leur inscription dans celle où ils se sont installés.

RAPPEL

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit fournir la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune :

– la preuve de la nationalité et de l'identité s'établit par la présentation de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de demande d'inscription.

– l'attache avec la commune s'établit par tout moyen qui justifie le domicile réel, (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc...).

Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts.





EN BREF

DU NOUVEAU À LA CNAV

Les retraités peuvent désormais télécharger et imprimer leur attestation de paiement directement de chez eux. Pourquoi demander une attestation de paiement ? Pour quelles raisons faut-il la télécharger en ligne ?

POUR QUOI ?

Il s'agit d'un justificatif de ressources utile pour la constitution de nombreux dossiers, comme par exemple une demande de couverture maladie universelle, d'aides sociales, de renouvellement de carte de séjour, de location d'un bien...

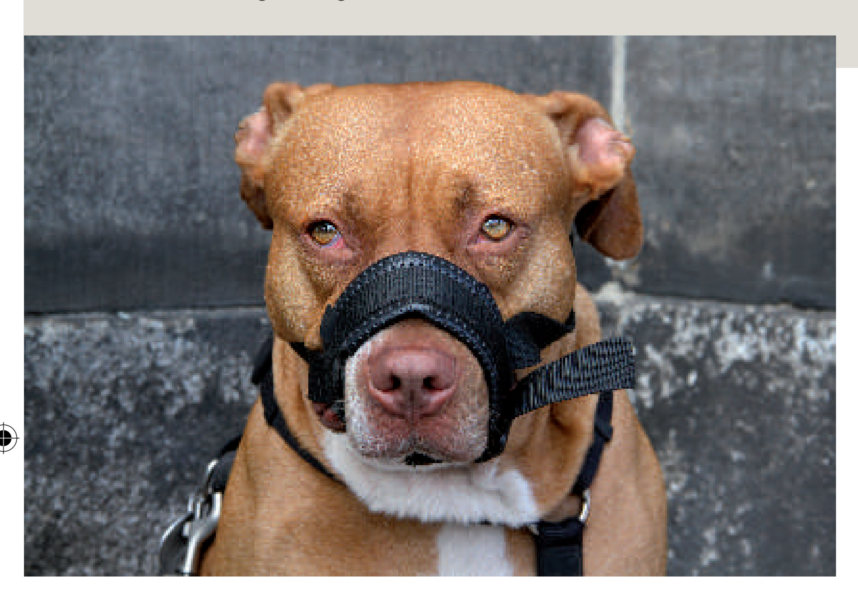
POUR QUI ?

Toute personne bénéficiant d'une retraite versée par l'Assurance retraite.

3 BONNES RAISONS DE TÉLÉCHARGER UNE ATTESTATION DE PAIEMENT EN LIGNE

C'EST SIMPLE Le retraité n'a plus besoin de se déplacer ou de téléphoner ! En quelques clics, il fait sa demande depuis son ordinateur. Il peut choisir le type d'attestation et la période souhaitée.

C'EST RAPIDE Dans un délai maximum de 4 jours, l'attestation est générée contre une dizaine de jours pour un envoi par courrier. Un courriel informe le retraité dès que son attestation est imprimable sur son espace personnel.



Les chiens dangereux et la loi

LA DÉTENTION DES CHIENS DANGEREUX, EN RAISON DE LEUR MORPHOLOGIE ET DE LEUR PUISSANCE, EST SOUMISE À DES RÈGLES STRICTES.

PERMIS DE DÉTENTION OBLIGATOIRE

La loi du 20 juin 2008 a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Elle prévoit l'obtention obligatoire d'un permis pour les propriétaires ou détenteurs de chiens d'attaque (1ère catégorie), de garde et de défense (2ème catégorie).

COMMENT L'OBTENIR ?

Il est délivré par le maire de la commune, sur présentation de plusieurs justificatifs :

— l'identification du chien,
— la vaccination à jour contre la rage,
— l'assurance responsabilité civile,
— la stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie, mâle ou femelle,
— l'évaluation comportementale de l'animal (auprès d'un vétérinaire agréé par la Préfecture),
— l'attestation d'aptitude : le propriétaire du chien doit suivre une formation sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents (auprès d'un formateur habilité par la Préfecture).

LA NON-CONFORMITÉ AVEC LA LOI

En cas de défaut de permis de détention, le maire mettra en demeure le propriétaire ou détenteur du chien afin de procéder à sa régularisation, dans un délai maxi d'un mois. Passé ce délai, le maire peut placer l'animal dans un lieu de dépôt adapté ou faire procéder de suite à son euthanasie. Tous les frais sont à la charge du propriétaire ou détenteur de l'animal. La non-présentation aux forces de l'ordre des pièces obligatoires est passible d'amendes allant de 450€ à 750€ ou plus.

INTERDICTIONS ET OBLIGATIONS

— Les chiens de 1ère catégorie ne peuvent avoir accès aux transports en commun, aux lieux et locaux ouverts au public (sauf voie publique où ils seront muselés et tenus en laisse par une personne majeure). Dans les parties communes d'immeubles collectifs, ils doivent être muselés, tenus en laisse et ne peuvent y stationner.

— Les chiens de 2ème catégorie doivent être muselés et tenus en laisse dans tous les lieux et voies publiques. Ils ne peuvent être détenus ou promenés que par une personne majeure.

1ère CATÉGORIE LES CHIENS D'ATTAQUE

Il s'agit des chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et assimilables par leur morphologie aux Staffordshire Terrier, American Staffordshire Terrier (ou « pit-bulls »), Mastiff (ou « boer-bulls »), Tosa.

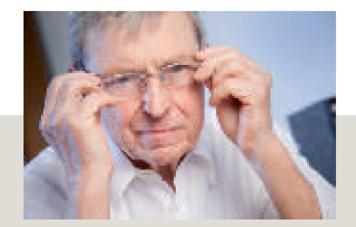
2ème CATÉGORIE LES CHIENS DE GARDE ET DE DÉFENSE

Chiens suivants, inscrits au livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture : Staffordshire Terrier, American Staffordshire Terrier (sauf les Staffordshire Bull Terriers), Rottweiler, Tosa, les chiens issus de croisements avec un Rottweiler.

La liste des vétérinaires agréés pour l'évaluation comportementale, et des professionnels habilités à délivrer l'attestation d'aptitude, sont à votre disposition à la Police Municipale.

Les propriétaires de chiens de 1ère et 2ème catégorie sont priés de régulariser leur situation, le cas échéant, auprès de la Police Municipale, au 01 30 95 60 62, ou sur le portail web : *https://epone.portailcitoyen.eu/*





C'EST SÉCURISÉ
Le téléchargement de l'attestation de paiement s'effectue à partir de l'espace personnel du retraité, accessible après authentification avec les codes d'accès (numéro de sécurité sociale et mot de passe).

L'attestation de paiement est contractuelle et recevable par les autres administrations. Pour accéder à ce service le retraité doit, au préalable, avoir activé son espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr S'informer sur sa retraite et la gérer à distance, c'est pratique, accessible 24h/24h et gratuit !

DÉMARCHAGE À DOMICILE : ATTENTION !

En cette période de fin d'année il est de coutume que l'on sonne à votre porte pour vous proposer le nouveau calendrier. Les démarcheurs, traditionnellement, appartiennent à des corps de métier tels que pompiers, facteurs, éboueurs... ou sont membres d'associations caritatives. Quels qu'ils soient, ils doivent vous présenter une carte accréditive qui justifie de leur emploi et de leur employeur. Sans cette dernière, il y a de fortes chances pour que vous vous trouviez devant un imposteur. Restez vigilants !

TRAVAUX DE VOIRIE

UN GROS PROGRAMME DE RÉFECTION DE VOIRIE VIENT D'ÊTRE ENTREPRIS

BOULEVARD VICTOR HUGO, la bande de roulement et les trottoirs ont été refaits au cours de la 1ère semaine de novembre.

RUE D'ANTAR, les pavés qui forment la chaussée doivent être démontés pour laisser place à de l'enrobé. Les travaux ont déjà démarré. Ils dureront jusqu'à la fin du mois.

On continue sur la lancée dès la première semaine de 2015
avec la réfection totale de la rue Roulette suivie en février par celle de la rue du Clos.



DES LAURIERS MÉRITÉS, AU SERVICE ESPACES VERTS



Chaque année, le Département organise le concours des Villes et Villages fleuris pour encourager et accompagner la mobilisation des élus et techniciens dans le fleurissement de leurs communes. L'enjeu n'est pas seulement esthétique : il est également environnemental, social, économique. Les espaces verts remarquables délimitent en effet l'espace urbain, accompagnent les voiries et contribuent au développement durable des communes.

Sur tous ces points Epône est bien placé : aux 4 coins de son territoire, une soixantaine de sites sont plantés et les méthodes alternatives s'appliquent depuis plusieurs années déjà dans les mises en œuvre et les entretiens : paillages réalisés par les produits de taille, arrosages modérés et contrôlés en utilisant les eaux des sources de la ville, produits phytosanitaires proscrits sur l'ensemble des sites…

Résultat ? Dans la catégorie des villes de 5 000 à 10 000 habitants notre commune vient de remporter le 2ème prix ! Bravo à toute l'équipe du service Espace Verts, bien partie pour une 1ère fleur en 2015 !



Des TAP au top ! Apprendre à fabriquer des pâtes, découvrir les planètes de notre système solaire, laisser libre cours à son imagination, à ses feutres et à ses pinceaux, s'initier à différents instruments de musique (...) : rien que du bonheur pour tous les élèves de cours élémentaires qui participent aux TAP depuis la rentrée.

La Médiathèque fête Halloween

Brrr... Pour l'heure du conte du 31 octobre, la Médiathèque avait convoqué ce que les environs comptaient de sorcières, fantômes, citrouilles et esprits maléfiques. Une séance qui faisait froid dans le dos.



Anciens combattants

Une assemblée départementale des Anciens combattants s'est tenue dans la salle Jean Monnet le 21 octobre, en présence de M. Guy Muller, maire de la ville, de M. Fastré, maire de Mézières et de nombreux élus.

Épône à l'international

A l'initiative de l'association Serbie d'Epône qui fêtait ce jour-là son jubilé -10 ans d'existence - une délégation de la ville Prokuplje composée de 5 personnes a été accueillie à Epône le samedi 1er novembre. Ce fut l'occasion pour les deux villes de faire plus ample connaissance notamment par vidéos projections respectives suivies d'une visite guidée de notre territoire communal. De nombreuses personnalités étaient présentes. Autour de M. Guy Muller, maire de la ville, et des membres du conseil municipal, l'assistance comptait notamment : M. l'ambassadeur de Serbie Rajko Ristic, Mme la sénatrice Sophie Primas, M. le député Jean-Marie Tétart, Mme la conseillère générale Maryse Di Bernardo, M. le maire de Mézières Jean-françois Fastre. Après une journée d'échanges cordiaux, l'association avait organisé en soirée un petit break de détente, salle du Bout du Monde. Cette première rencontre déboucherait peut-être, dans le temps, sur des relations plus étroites entre les deux villes. Allez savoir ! Actuellement cependant, la question n'est pas à l'ordre du jour.



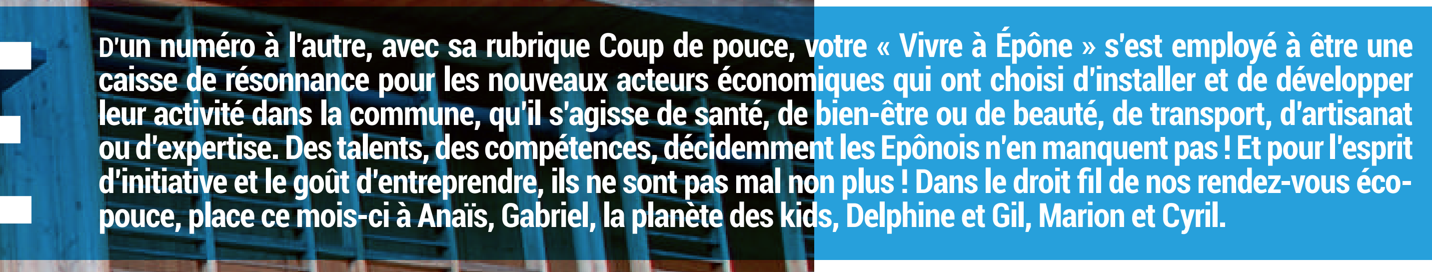
COUP DE POUCE

BIOTIFUL LUNCH

La fermeture du « Pré vert » avait laissé l'endroit bien tristement désert. Huit mois plus tard, une nouvelle équipe investit les lieux. Et attention, c'est du costaud ! Forts de la réussite de leur premier restaurant à Orgeval, Gil et Delphine Casamia se sont lancés à l'aventure chez nous. Entre le père et la fille, plus qu'un air de ressemblance : un amour de la cuisine bio, fraîche et gouteuse, locale autant que possible, mais aussi une sacrée puissance de frappe en termes de déclinaison de produits et de services.

Gil possède une connaissance ciselée du secteur. Il lance son premier magasin en 1986 - *« on était vus comme des aliens »*, confie Delphine - et a depuis multiplié les expériences dans le domaine du bio : fondateur de Halte Nature, qui commercialisait du poisson auprès des restaurateurs, administrateur du Syndicat des transformateurs bio... Delphine a suivi ses pas. Elle détaille la mécanique aux petits oignons de leur machine de guerre : les plats sont confectionnés en grande partie dans « le labo » épônois puis envoyés à Orgeval. Biotiful lunch propose aussi des prestations de traiteur partout en France : « points éphémères », inaugurations, plateaux-repas éco-emballés… Côté emploi, l'épopée épônoise a permis l'embauche de six personnes. La proximité de la Biocoop est une aubaine pour mutualiser certains achats et entretenir une veille bénéfique pour les deux entreprises.





D'un numéro à l'autre, avec sa rubrique Coup de pouce, votre « Vivre à Épône » s'est employé à être une caisse de résonnance pour les nouveaux acteurs économiques qui ont choisi d'installer et de développer leur activité dans la commune, qu'il s'agisse de santé, de bien-être ou de beauté, de transport, d'artisanat ou d'expertise. Des talents, des compétences, décidemment les Epônois n'en manquent pas ! Et pour l'esprit d'initiative et le goût d'entreprendre, ils ne sont pas mal non plus ! Dans le droit fil de nos rendez-vous éco-pouce, place ce mois-ci à Anaïs, Gabriel, la planète des kids, Delphine et Gil, Marion et Cyril.



PLANETS KIDS

De 0 à 12 (ans) en moins de 10 (euros) !

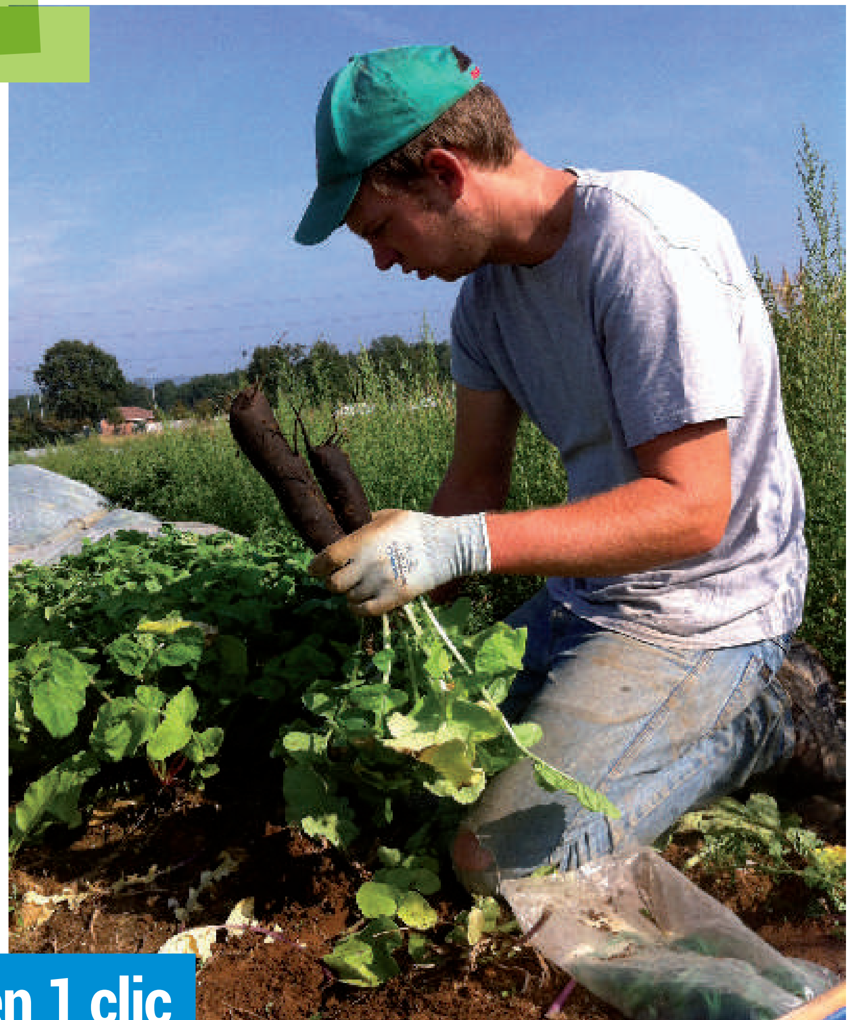
Dans la salle, outre les prix tenus (menus de 12,5€ à 21,5€) pour ce type de restauration fréquemment onéreuse, on tombe baba devant les « conserves fraîches » à ramener chez soi. Le procédé ? Une cuisson longue des aliments à un maximum de 85 degrés, pour préserver vitamines et arômes; le tout se conservera jusqu'à deux mois au réfrigérateur. Y'en a là-dedans !

BIOTIFUL LUNCH
6 av. de la Mauldre (Couronne des Prés).
Ouvert du lundi au samedi de 11h30 à 15h30,
–10% sur les commandes à emporter.
01 39 91 76 24
contact@biotifullunch.fr

Le parc « indoor » du Family village d'Aubergenville n'est à présent plus seul ! Située dans la ZAC des Beurrons, au poteau d'Épône, Planets Kids est une structure de 500 m² dédiée au temps de loisirs des enfants de 0 à 12 ans. On y retrouve des parcours d'éveil et de motricité pour les tout-petits, mais surtout du jeu, du grand, du beau, du vrai ! Jugez plutôt : piste de luge de quinze mètres, piscine à balles, piste de karting, toboggan géant... Quant à l'espace détente réservé aux parents, il dispose d'une salle wifi, d'une batterie de magazines et d'un point sucré/salé. De quoi patienter « tranquille » en veillant à l'amusement de son bambin.

PLANETS KIDS
Route Nationale 191, ZAC des Beurrons
Ouvert mercredi, samedi, dimanche et jours fériés de 10h à 19h , le mardi et le vendredi de 14h à 19h (vacances scolaires 7j/7 : 10h-19h)
01 30 04 23 42 ou 06 22 51 38 11
contact@planetskids.fr





Le panier fraîcheur en 1 clic

FERME DE L'ÉGLANTIER

Consommer uniquement des légumes et des fruits de saison est votre crédo ? A chaque fois que vous en avez l'occasion, vous vous approvisionnez directement chez le producteur ? Les produits issus de l'agriculture raisonnée remportent vos suffrages ? Formidable ! Dorénavant, livré à domicile par la poste ou à votre disposition tout près de chez vous, Ferme de l'Eglantier, rue Montepair, un panier fraicheur de qualité et différent chaque semaine, va vous permettre de régaler toute la famille.

En effet, Cyril Moisy, épaulé par sa compagne Marion et dernier d'une longue lignée de cultivateurs épônois, a réussi à louer suffisamment de terres pour créer et développer sa propre société. Sur les 10 ha qu'il exploite maintenant, il en consacre 4 au maraîchage et cultive en plein champs, selon la période de l'année, tomates, aubergines, poivrons, pommes de terre, cèleris, choux, courgettes… qu'il propose directement au consommateur selon deux formules.

Dans le 1[er] cas, après avoir pris connaissance du panier de la semaine par internet, vous pouvez passer commande de chez vous *www.fermedeleglantier.com*, le lundi soir, minuit au plus tard, pour une livraison dans votre boîte aux lettres le mercredi matin. Si vous adopter cette solution, vous règlerez par carte bancaire directement sur le site, via une plateforme sécurisée. Une seule condition pour profiter de ce type de distribution : posséder une boite aux lettres normalisée.

Si cela n'est pas votre cas, vous pourrez adopter la 2[ème] solution : après avoir passé commande par internet et coché la case « à retirer à la ferme », vous irez alors récupérer vous-même votre panier à l'exploitation, le mercredi entre 16 et 19 heures. Quant à ceux qui veulent avoir le libre choix de leurs approvisionnements, un point de vente au détail et non au panier vient d'être ouvert à la ferme.



FERME DE L'ÉGLANTIER
1 bis rue Montepair
06 11 82 68 70
fermedeleglantier@gmail.com



ET AUSSI



Gabriel Benson, un jeune et talentueux masseur kinésithérapeute s'est installé en début d'année scolaire au 23 rue de la Brèche. Vous pouvez le joindre au 01 30 95 94 13, au 06 74 92 21 60 ou sur gabriel.bensonmk@yahoo.fr

Une patronne et des patrons

FLEUR DE COTON

Le sourire ne quitte plus Anaïs Mathieu depuis le 16 septembre. Ce jour-là, la nouvelle mercière a enfin pu ouvrir son commerce, Fleur de coton. *« Entre l'appel à projet que j'ai remporté, les travaux pour remettre l'endroit en l'état et la passation de pouvoir aux élections municipales, il aura fallu de la pugnacité jusqu'à l'inauguration »* clame la nouvelle résidente de la rue Charles de Gaulle.

Couturière de formation, Anaïs a emprunté des chemins professionnels sinueux jusqu'à ce que « l'envie de recoudre [la] saisisse à nouveau ». Sa boutique déborde de fermetures éclair, fils, aiguilles, écussons thermocollants, dentelles, tissus en tous genres, mais aussi de bijoux fantaisie en pâte fimo. Au fond du magasin, vous trouverez un espace friperie qui vaut le coup d'oeil *« Si ça fonctionne, je pense ajouter un service de dépôt-vente »* ; Anaïs propose enfin des prestations de couture-retouche, avec un franc succès : trente clients dès la semaine d'ouverture ! A venir ces prochaines semaines : de la laine, des patrons de couture, un éventail de livres spécialisés, et pourquoi pas, la mise en place d'ateliers de couture et de loisirs créatifs.

FLEUR DE COTON
10 rue Charles de Gaulle
07 87 35 11 54
ab.fleurdeocton@gmail.com
Ouvert le mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h, le jeudi de 14h à 18h30 et le samedi de 10h à 19h





EN BREF

EMMANUELLE, LE BOLLYWOOD DANS LA PEAU

Emmanuelle Basset a deux passions : la danse et l'expression indienne, principalement d'ordre cinématographique. Les initiés parlent de Bollywood ! Par le biais de son association Mojgan'Arts, cette habitante de La Falaise vous propose de venir découvrir le mélange



détonnant et épicé des deux. Premier cours gratuit sur inscription préalable. Informations et réservations : dancenskape@gmail.com ou 06 99 75 48 83. Cours le mercredi de 19h30 à 20h45 à la salle municipale Aigue Flore, rue grand Prés à la Falaise.

« TU TIRES OU TU POINTES ? »

Temps super le jour du championnat des Yvelines de pétanque en triplettes, qui s'est déroulé le 14 septembre dernier sur le terrain des boulistes près de la salle du Bout du Monde. La compétition avait réuni 132 participants.



Communiqué de l'AAPEE

Virginie Thuard, présidente de l'AAPEE (Association Autonome des Parents d'Elèves d'Épône) et représentante de l'association au collège, ainsi qu'Anne-Florence Petit, vice-présidente, chargée des écoles, tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble de leurs adhérents qui se sont investis et s'investissent encore pour le bien-être des enfants dans leurs établissements respectifs. Elles souhaitent aussi la bienvenue à ceux qui les ont rejointes : ils apporteront un souffle nouveau à l'association et contribueront par leurs remarques et témoignages à sa bonne marche.L'équipe de l'AAPEE reste attentive à toutes vos questions et suggestions concernant la nouvelle organisation scolaire ainsi qu'à la façon dont les enfants la vivent au quotidien. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos interlocuteurs directs dans les écoles : Valérie Haessler pour les Pervenches et Madeleine Vernet, Nadia Morel pour les Lavandes, Adeline Jean-François pour Perce-Neige, et de vos représentants élus au collège (au moins un délégué par classe). A votre écoute, ils sont vos porte-parole en conseil de classe. Leurs coordonnées vous ont été communiquées par l'intermédiaire du carnet de correspondance de votre enfant.

Le café des parents avec la FCPE



Chaque année, les parents d'élèves de la FCPE proposent un ou deux « Café des parents ». Ouverts à tous, ces rendez-vous sont avant tout des moments de rencontre et de partage où l'on discute dans une ambiance conviviale et où l'on échange sur toutes sortes de sujets : éducation, santé, développement de l'enfant, orientation...

Au mois de mai, se tient traditionnellement un « Café des parents » spécial entrée en 6ème, animé par des professeurs du collège. Il permet aux familles d'appréhender cette transition importante de manière plus sereine, d'échanger les points de vue sur la façon de préparer





LES RENDEZ-VOUS DU COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes d'Épône vous propose 3 grands rendez-vous pour cette année :
- le 23 novembre, 2ème tournoi de belote à 15 heures, salle du Village,
- le 31 décembre, 6ème réveillon solidaire, salle Jean Monnet,
-le lundi de Pâques 6 avril, 3ème grande chasse aux œufs dans le parc du Château.
L'ambition des membres du comité ? Donner à tous, petits et grands, l'occasion de se retrouver pour partager des moments festifs très chaleureux.
Ne rater pas ces rencontres toujours conviviales et inscrivez dès maintenant leur date dans vos agendas !
Quant à ceux qui voudraient, de surcroît, participer aux préparatifs, pas de problème : ils seront accueillis par le groupe organisateur avec grand plaisir !
Pour tout contact : elliacal@wanadoo.fr

l'enfant à la rentrée et de bien l'accompagner tout au long de l'année, de connaitre les attentes des professeurs.

La FCPE avait déjà proposé un « Café des parents » consacré à l'apprentissage de l'autonomie. La soirée avait été riche et instructive, notamment grâce à la participation d'une psychologue spécialisée.

Cette année, le choix de l'association s'est porté sur la problématique des troubles « dys » (dyslexie, dyscalculie, dysorthographie) car ils concernent un bon nombre d'enfants que les parents ne savent pas comment aider. Au cours du débat, il est apparu que leur prise en compte n'en n'était qu'à ses débuts. La qualité de l'intervenante, présidente d'une association nationale qui fait référence sur le sujet, fut, là encore, saluée par tous les parents.

La FCPE ne manque pas d'idées pour ses prochains « Café des parents », mais si vous souhaitez que l'on aborde un thème en particulier, elle vous invite à la contacter.

La date des prochains rendez-vous sera communiquée via le cahier de vos enfants. Pour en savoir plus ? Venez boire un petit café! **Contact:** *Mme Elsa SERRANO - 06 74 82 05 59 - elsa.serrano78@gmail.com*



AVIS À TOUS LES PHILATÉLISTES

L'Amicale Philatélique d'Aubergenville et Environs (APAE), créée en septembre 1961, organise le dimanche 25 janvier son 22ème salon, toutes collections, de 9 à 18 heures. Entrée gratuite.

COMMUNIQUÉ DU CLUB DU TEMPS DE VIVRE

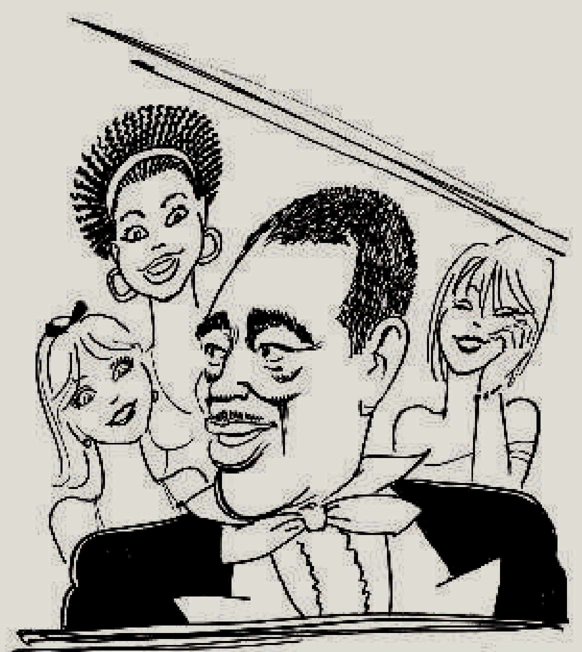
Notre association a commencé sa rentrée par un magnifique voyage de 8 jours sous le soleil du Pays Cathare : Toulouse (Cité de l'Espace, Canal du Midi...), Carcassonne (Cité médiévale), Foix, Mirepoix, Mazères, Castres, Mazamet, Lac de St Ferreol et Albi.

Nous informons les personnes intéressées pour rejoindre notre Club de seniors, qu'il est recommandé de s'inscrire maintenant (vendredi après-midi entre 14 et 17 heures, salle du Village), afin de profiter au maximum des activités de fin d'année, et de participer à nos voyages.

Rappelons que nous organisons des animations entièrement gratuites suivies d'un goûter tous les vendredis après-midi, salle du Village, ainsi que du tennis de table les mardis et jeudis matin, salle du Bout du Monde.

L'ensemble de ces activités et la prise en charge de tous les transports, est en contrepartie d'une cotisation annuelle de 35 euros par personne.
Seniors venez nous rejoindre, vous ne le regretterez pas !





Cabu jusqu'à plus soif



Entré dans les chaumières par la force de ses feutres et de ses personnages aussi familiers que délirants - on pense au « beauf », ce tenancier de bistro jamais loin d'une blague un brin douteuse ou au « grand duduche », escogriffe pacifiste, figure de l'éternel adolescent -, Cabu enfonce cette fois-ci les portes de l'Hospice Saint Charles de Rosny pour une expo musicale dans le cadre de l'événement Blues sur Seine.

Référence au style graphique reconnaissable entre mille, toujours en activité dans les pages du Canard Enchaîné ou de Charlie Hebdo, Jean Cabut ou plus simplement « Cabu » est un fondu de Charles Trénet. Mélomane éperdu, son imagination et ses plumes l'ont également entraîné dans les tréfonds du jazz, ce fameux « blue note » cher à ses connaisseurs, mais aussi du côté du swing. C'est cela que la CAMY, en partenariat avec Blues sur Seine, a voulu raconter ! A force de rencontres et de concerts cinquante ans durant, Cabu a accumulé les croquis de personnages aussi phénoménaux que Count Basie, Cab Calloway ou Duke Ellington. Leur magnétisme, leur art, la gestuelle qu'ils déploient, la profusion de détails qui s'échappe de leurs instruments… Tout cela est conté avec magie et poésie. Un plaisir des yeux.

« Cabu swing », à l'Hospice Saint Charles, 30 rue Nationale à Rosny-sur-Seine, ouvert tous les jours de 14h à 18h jusqu'au 23 novembre.

A noter sur vos partitions

Le 23 novembre, dernier jour de l'expo, un concert proposé par le Conservatoire de Mantes-en-Yvelines mettra à l'honneur des standards de blues et de jazz à 15h et à 16h30.

Formation Jeune, tu n'es plus seul !





Avec sa 23ème édition du Forum des Formations Supérieures qui aura lieu le samedi 6 décembre de 9h à 13h au Lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie, l'agglo a pensé à tout ! Dés janvier 2015, les futurs bacheliers (on compte sur vous !) des voies générales ou techniques entameront le parcours du combattant : recherche d'une université ou d'une école, déclaration des vœux, entretiens en attendant les résultats… Six mois « dans le dur » qu'il convient de préparer au mieux.
Afin de compléter les conférences, tables rondes, rencontres avec les anciens élèves qui ne manqueront pas lors du forum, un guide de la formation sera remis en décembre et disponible en téléchargement sur camy-info.fr. Enfin, connaissez-vous la multitude de formations que proposent les classes préparatoires de Prepamantes ? Allez faire un petit tour sur le site prepamantes.fr, vous risquez d'être surpris !



Culture Un guide à la carte

La « Cart'Camy », vous connaissez ? L'objet prend la taille d'une carte bancaire, est gratuite, nominative et illimitée. Pour l'obtenir, foncez sur le site de la CAMY (camy-info.fr) remplir le formulaire que vous renverrez par mail ou courrier, ou bien rendez-vous directement sur place, rue des Pierrettes à Magnanville avec un justificatif de domicile de moins de trois mois et votre livret de famille. L'intérêt de la démarche ? Bénéficier de réductions plutôt sympas sur une sélection de spectacles ! Par exemple, le pass illimité Blues sur Seine : proposé tout public à 120 €, il ne vous coûtera que 100 € grâce à la « Cart'Camy ». Pour connaître les rencontres bénéficiant de ces réductions, jetez-vous sur le Guide de la saison culturelle ! Cet ouvrage, à l'ambiance graphique jaune et verte du plus bel effet, répertorie l'ensemble des rendez-vous culturels sur le territoire communautaire, avec un petit sigle « Cart'Camy » le cas échéant. Les spectacles présentés dans ce guide ont lieu en bas de chez vous, ici à Épône, mais aussi un peu partout sur le territoire de l'agglo : conférence sur les inondations de 1910 à Mantes-la-Ville, spectacle de cirque des frères Panini à Guerville, festival « Textiles » en fin d'année… et même au-delà des frontières de la CAMY, comme par exemple cette conférence sur Camus à la Nacelle en décembre. Non seulement cela se lit avec ravissement mais en plus cela donne des idées !





Cèpes sur pied, fricassée !



« Tiens, et si on allait faire un tour en forêt ce samedi ? ». En cette saison, à deux pas de chez vous, des arbres tapissent le sol de leurs feuilles brunes, dorées et cramoisies. Gîtés malicieusement en-dessous, au plus près des troncs parfois, les champignons se dérobent au regard les marcheurs, imperturbables. A ce jeu de cache-cache, équipé d'un couteau, d'une loupe et de votre panier voici lesquels débusquer (liste non exhaustive).

– Le cèpe. Où ? Forêt. Chapeau de 5 à 25 cm. Couleur brune à marron clair. Récolte plutôt avant les premières gelées. Ne les lavez pas avant de les cuire, ils se gorgent d'eau. Préférez une petite brosse et du papier absorbant.

– La chanterelle. Où ? Forêt. Chapeau de 10 à 15 cm. Couleur jaune clair ou or. Plis qui tombent à mi-pied. Odeur fruitée proche de celle de l'abricot. Pousse souvent sur des tapis, dans les clairières. Méfiez-vous de sa jumelle maléfique : la fausse-chanterelle, qui se distingue par sa couleur orangée et de véritables lames qui descendent jusqu'au bas de son pied.

– Morille. Où ? Forêt. De 10 à 20 cm grand maximum. Couleur brune ou blonde. Récolte dès mars, jusqu'à juin. Champignon creux. Ne pas la consommer crue ! Elle contient une substance, l'hémolysine, qui disparaît après cuisson ou séchage.

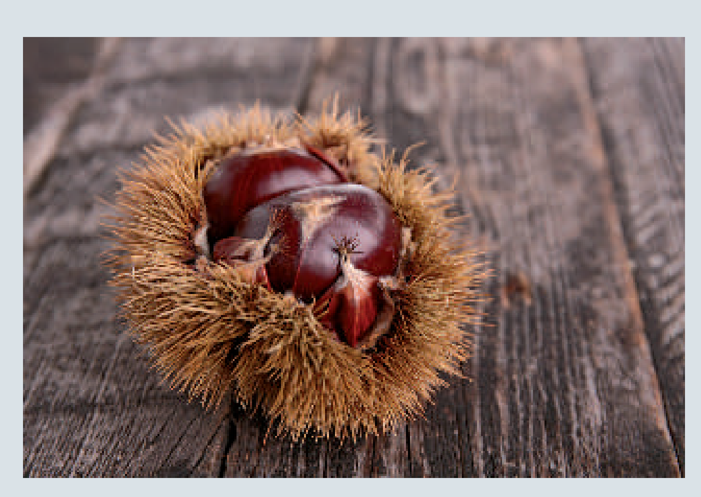
On aurait pu aussi vous parler des agarics (« rosés »), spécimens défiant les environnements – on en trouve en prairie, en forêt, certains percent le bitume en ville-, mais ils ont la fâcheuse manie d'avoir d'encombrants voisins tels que lépiotes, clitocybes ou amanites vénéneuses. Ou encore des vesses-de-loup, blancs et parfois perlés qui, en vieillissant, se mettent à fumer comme des sapeurs si l'on pose le pied dessus.

Rappel : *prudence maximale lors de votre cueillette : si vous êtes un gourmand très amateur de champignons investissez dans un guide costaud et richement illustré et pensez, devant des sujets douteux, à les montrer à un pharmacien.*

PAR ICI LA CASTAGNE !

Pour ceux qui passent leur tour au rayon champi, les châtaignes font figure de palliatif tout à fait convenable. A ses qualités nutritives s'ajoute une grande fragilité. On ne maltraite pas une châtaigne ! Lors du ramassage, observez donc le marron de la coque : bon sang, comme il brille !

PETITE RECETTE SI VOUS COMPTEZ VOUS RÉGALER



Faites flotter d'abord vos châtaignes dans une bassine et débarrassez-vous sans état d'âme de celles qui font la planche. Mettez-les ensuite à cuire pendant une vingtaine de minutes dans une grande quantité d'eau salée avant de les ajouter à une poêlée de pommes de terre, de champignons (tiens tiens) et d'échalotes... Miam !

Pour les conserver, direction le bac à légumes du frigo, car la châtaigne est un fruit frais, à déguster dans les 7 à 8 jours grand maximum.

Le saviez-vous ?

Au Moyen-Âge, ce fruit valait monnaie, comme le blé ou le sel. Quant à la castagne et la châtaigne, elles sont liées au carrefour du terme occitan castanha qui donnera le mot castanéïculture pour définir la production et la transformation de la châtaigne.



prochain conseil municipal jeudi 11 décembre à 20h30 salle du Conseil.





PHILIPPE DUREUIL

mairie

La mairie sera fermée le samedi 27 décembre.

mairie annexe

La mairie annexe d'Elisabethville sera ouverte de 9h30 à 11h30 les mercredis 26 novembre et 17 décembre.

Tri sélectif : rappel

BACS JAUNES ET BLEUS	BACS VERTS
20 novembre, 4 et 18 décembre	13 et 27 novembre, 11 et 25 décembre (le service fonctionne les jours fériés)

ENCOMBRANTS	DÉCHETS VERTS
2 décembre 2014 Rappel : les encombrants ne prennent pas les pneus, les pots de peinture, les bidons d'huile et l'électroménager. Plus d'infos sur www.epone.fr	10 et 24 novembre, 8 décembre. Pas de ramassage le 22 décembre, comme indiqué auparavant.

ORDURES MÉNAGÈRES
tous les mercredis

Guide du tri sélectif en Mairie ou sur www.epone.fr, rubrique ramassages sélectifs. Info Déchets : 01 30 98 78 14

La déchetterie

Elle est située à Épône, près du parc d'activités des Beurrons (Tél. 01 34 92 07 30)

HORAIRES D'OUVERTURE

DU 1er OCTOBRE AU 31 MARS	DU 1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE
lundi 14 h - 17 h **mercredi** 14 h - 17 h **samedi** 9 h - 12 h et 14 h - 17 h **dimanche** 9 h - 12 h	**lundi** 14h – 19h **mercredi** 9h – 12h et 14h – 19h **vendredi** 14h – 19h **samedi** 9h – 12h et 14h – 19h **dimanche** 9h – 12h

votre mairie

90, avenue du professeur Emile Sergent 78680 Épône
tél 01 30 95 05 05
fax 01 30 95 05 15

Courriel contact@epone.fr
Site web www.epone.fr
Horaires d'ouverture
tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15
samedi matin de 8 h 30 à 11 h 45

services municipaux

Accueil/Affaires générales
01 30 95 05 05
Etat civil
01 30 95 05 20
Secrétariat du Maire
01 30 95 05 14
Services techniques
01 30 95 05 08
Urbanisme
01 30 95 05 09
C.C.A.S. 01 30 95 05 10
Antenne emploi
01 30 95 05 11
Scolaire
01 30 95 05 24
Jeunesse
01 30 95 05 18

Communication
01 30 95 05 16
Police municipale
01 30 95 60 62
Centre culturel Dominique de Roux
01 30 95 60 29
Accueil de loisirs « Le Verger »
01 30 91 08 70
Médiathèque
01 30 95 49 70

Mairie annexe
01 30 90 24 79
Ouverture le mercredi matin de 9h à 11 h
Siré 27 rue de la Brèche
01 30 95 45 69
« Les Ifs » maison de la petite enfance
27 rue de la Brèche
01 30 95 00 49

les permanences

SERVICE SCOLAIRE
Un tracas administratif concernant votre enfant ? Le service scolaire ouvre les samedis 22 novembre et 20 décembre, de 8h30 à 11h45.

ASSISTANTES SOCIALES
Contactez l'Espace territorial, 8 quater avenue division Leclerc, Mantes-la-Jolie. Tél: 01 30 94 44 56.

CONSEILLÈRE FAMILIALE
Mme Boulanger, conseillère familiale est également à votre écoute pour les problèmes de surendettement.Rendez-vous au 01 30 94 85 35.

ECRIVAIN PUBLIC Driss Touach reçoit les 2ème et 4ème mercredi de chaque mois de 14h à 17h au 90 avenue du Professeur E. Sergent. Plus d'infos : 01 30 91 05 77.

ANTENNE LOGEMENT
Les permanences sont assurées le lundi et le mercredi de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h puis de 13h30 à 17h. Plus d'infos : 01 30 91 05 77.

CONCILIATEUR
La permanence a lieu le 3ème jeudi du mois, de 8h30 à 11h30. Prenez rendez-vous en mairie auprès du service Accueil.

AVOCAT La permanence a lieu le 4ème samedi du mois, de 9h30 à 11h30 ! Prenez rendez-vous en mairie auprès du service Accueil.

Les samedis du maire

Vous souhaitez rencontrer votre maire, Guy Muller ? Il reçoit sur rendez-vous le samedi matin. Tél : 01 30 95 05 14.

DYNAMIC ÉPÔNE

CHÈRES ÉPÔNOISES ET CHERS ÉPÔNOIS

A son tour Dynamic Épône a souhaité obtenir un espace d'expression sur le Vivre à Épône, afin de pouvoir répondre aux interrogations de l'opposition - parfois vives, c'est le jeu - sans pour autant compromettre la neutralité de votre bulletin municipal.

Ce sera pour nous l'occasion d'évaluer notre action au regard des deux engagements de notre campagne : un développement maîtrisé d'Épône, dans un souci de concertation aussi poussé que possible. Soit : un objectif et une méthode.

Cet engagement nous a conduits à l'annulation du projet de bâtiment annexe de la Mairie, en fond de parking. Il s'avère qu'au-delà de nos doutes sur la nécessité et le coût d'un tel projet, il était tout simplement proscrit par les règles d'urbanisation actuelles et futures. C'est aussi ce premier engagement qui a entraîné le gel du Plan local d'urbanisme. Un tel projet doit en effet être amendé, non pour faire d'Épône une ville au développement anarchique ou pire, une ville repliée sur elle-même, mais bien une cité capable de maîtriser son destin.

Pour ce faire, nous entamerons le débat le 20 novembre prochain lors d'une réunion publique, conformément à notre engagement pour ce qui est de la méthode.

Bien à vous,

Toute l'équipe de Dynamic Épône

TOUS POUR ÉPÔNE

INCOMPÉTENCE OU AMATEURISME ?

Monsieur le maire poursuit ses errements

Au Centre Communal d'Action Sociale après la remise en cause par la préfecture de la délibération du conseil municipal pour cause d'irrégularité, Monsieur le maire essaie de persister dans le non droit en accueillant un membre du conseil municipal non élu au CCAS. Il a même proposé que le conseil d'administration du CCAS soit public (une hérésie) ce qui est aussi contraire à la loi. Tout ceci pour ne pas admettre son erreur en faisant fi des dispositions légales. Si tous les dossiers sont traités de la sorte ... Rappelons juste que le CCAS est une institution indépendante ou sont débattus à huis clos des dossiers individuels qu'il est hors de question d'étaler sur la place publique.

Sur le PLU nous ne savons toujours pas ou nous allons. Dans l'ordre du jour de la commission d'Urbanisme du 18 septembre dernier, était inscrit la validation du PLU et le lancement d'une modification de celui-ci. Tout ceci a été supprimé de l'ordre du jour au dernier moment. A nos interrogations Monsieur le maire n'a pas répondu de manière claire. Notre commune est donc au milieu de nulle part, le flou le plus total plane sur ce sujet important pour l'avenir de notre commune. 2 seules options aujourd'hui : la validation ou non du PLU par le conseil municipal. Pour le modifier il faut qu'il existe. Dans le cas contraire nous nous exposerons à d'importants risques de pénalités financières et de perte de souveraineté.



PAS D'ÉTAT DE GRÂCE

AVANÇONS POUR ÉPÔNE

Lorsqu'il siégeait dans l'opposition, Monsieur le maire ne manquait pas de dénoncer l'absence de transparence ou de dialogue ; il a fait campagne en promettant de garantir les droits de l'opposition et de rencontrer régulièrement les citoyens. Les actes ne suivent pas les paroles :
— Les votes des représentants à la commission des appels d'offres et au CCAS ont été annulés ce qui a pénalisé les travaux ;
— De nombreux dossiers, dont le règlement intérieur, sont présentés au Conseil municipal sans passer par les commissions de travail d'où des tensions et des longueurs, au mépris de l'essentiel (pas de minute de silence en hommage à Hervé Gourdel) ;
— Nous avons du mal à obtenir des réponses claires sur des points précis comme l'occupation de notre stade municipal par des associations (si elles sont bien constituées) non-épônoises.

Le PLU aurait dû être à l'ordre du jour du dernier conseil mais tous les dossiers ont été retirés sans explication. Les délais courent ! L'enquête publique étant bouclée, le maire doit demander au conseil de voter. Si au 1er janvier 2016, notre POS n'est pas transformé en PLU, c'est la préfecture qui prendra la tutelle du maire pour l'urbanisme. La mairie s'engage bien vers la construction d'un nouveau bâtiment scolaire dans le bourg mais le périmètre n'a pas été discuté et est très limité : une maternelle, un restaurant scolaire, des espaces TAP mais aucun équipement sportif ou culturel (médiathèque), ni d'espaces administratifs pour compenser l'arrêt du projet du bâtiment modulaire. Aucune réunion publique n'est prévue. Nous venons de voter le budget supplémentaire 2014. La commune commence à payer des pénalités pour le non-respect de l'obligation légale des 25% de logements sociaux (déjà 57 000 €). Notre fonctionnement sera déficitaire cette année. Vu les perspectives, encore plus difficiles que celles que nous annonçons depuis plusieurs années, notre commune ne pourra plus investir sans augmenter très fortement les impôts.

Dominique Francesconi et Gaël Arcondéguy
avanconspourepone.over-blog.com
avanconspourepone@gmail.comw

ÉPÔNE BLEU MARINE

A tous les Epônois, j'espère que les rentrées scolaires et professionnelles ont eut lieu dans de bonnes conditions. L'avis d'imposition sur le revenu a sans doute entaché la sérénité de beaucoup en cet automne 2014.

Plus localement, c'est le permis de construire sur le Castel des Ligneux qui interpelle de nombreux habitants du centre bourg. Alors que des engagements forts avaient été pris durant la campagne électorale sur un thème devenu très central au cours du scrutin, la surprise a été grande pour les habitants du quartier concerné de découvrir cette relance du projet.

Sans la moindre consultation, des Epônois ont découvert stupéfait ce permis qui doit permettre la construction de deux immeubles de 20 appartements chacun. En date du 16 septembre 2014, ce permis est un signe en cette rentrée d'automne des renoncements déjà à l'œuvre de la nouvelle municipalité. Soumission aux 25% de logements sociaux de la loi Duflot ? Au lieu de résister – y compris financièrement – la majorité municipale nous dira que c'est comme ça, qu'il n'y a pas le choix ...Comme tant de politiciens qui année après année nous entraînent dans de mauvaises voies en dégageant leur responsabilité au motif d'autorités ou textes supérieurs.

Attendons de savoir comment se justifie la majorité municipale par rapport à ce projet réactivé. En attendant, je soutiens toutes les initiatives visant à s'opposer à ce permis de construire afin de ne pas défigurer le centre d'Épône et d'éviter plus de concentration urbaine et tous les problèmes sociaux qui en découlent !



VOTRE RENDEZ-VOUS

Marché de Noël

samedi 6 décembre
dimanche 7 décembre
toute la journée

Place du Marché dans sa totalité
Rue Charles de Gaulle
, Rue de la Tricherie, Rue Montfort

Vous y trouverez des idées de cadeau pour vos amis et vos proches, d'excellents produits pour vos repas de fête, des merveilles de chocolats ou de marrons...

1 000 choses pour préparer la fin de l'année comme il se doit

À NE PAS MANQUER !